

Programme Permis B option automatique

Cer Vénissieux

20 Rue Gambetta
69200 Vénissieux

www.cer-v.fr

Siret : 500 394 879 000 34
NDA : : 84691568569
Agr : E 17 069 00 260

Aujourd'hui CER-V C'est :
1 Secrétaire
2 Formateurs pro
4 Enseignants experts
8 Véhicules adaptés
7 véhicules deux roues

Permis A, Permis B, Titre pro ECSR
Stages de sensibilisation

Contact :

07 82 75 81 62

09 83 64 54 92

contact@cer-v.fr

DUREE DE LA FORMATION

13 heures (minimum légal obligatoire)

LIEU DE LA FORMATION

Vénissieux et aux alentours

DATE(S) : sessions
permanentes

TARIF : A PARTIR DE 1090€ TTC
VALABLE DU 01-01-2024 AU 31-12-2024

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis B à embrayage automatique ou permis à boîte automatique autorise la conduite de véhicule à boîte de vitesse automatique.

- Acquérir les connaissances réglementaires et de sécurité routière pour le passage de l'épreuve théorique Générale (ETG)
- Savoir conduire un véhicule terrestre à moteur en sécurité pour soi et pour les autres.
- Être capable d'utiliser un véhicule terrestre à moteur pour se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire catégorie B tout en respectant le code de la route.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Une évaluation de départ

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

Une formation théorique

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts – stationnements, visibilité – éclairage, conduite pratique, éco-conduite véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de consciences des risques et sanction-formation.

Une formation pratique

MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux situations.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter.	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Utiliser la boîte de vitesses.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'écoconduite.
Regarder autour de soi et avvertir.	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		

PUBLIC VISE

La formation au permis B à embrayage automatique s'adresse :

- A tout le monde et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement
- Aux personnes ayant des difficultés à manier une boîte de vitesse lors de leur apprentissage
- Aux personnes atteintes de certains handicaps physiques (ex : problème de mobilité au niveau de la jambe gauche)
- Formation accessible via le compte personnel de formation (CPF)

PREREQUIS

- Savoir lire et écrire la langue Française, pour les non francophones possibilité de passer l'épreuve théorique générale non francophone (ETG NF) avec un traducteur agréé dans un centre d'examen public.
- Avoir minimum 17 ans ½
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

RESULTATS ATTENDUS

- Réussite de l'épreuve théorique générale
- Permis de conduire de la catégorie B restreint à la conduite des véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique

ENCADREMENT

Responsable pédagogique : titulaire du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM)

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES, MOYENS & TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Alternance de théorie et de pratique

Salles de cours équipées de moyens multimédia.

Véhicules adaptés à l'enseignement.

Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé consultable en ligne par l'apprenant.

Fourniture de supports pédagogiques spécifiques (livre de code, livret spécifique véhicule...)

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle.
- Un livret dématérialisé d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation consultable en ligne
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire aux épreuves théorique (ETG) et pratique (Permis B)

SANCTION DE LA FORMATION

Examen ETG validé et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière de l'épreuve pratique.

ACCESIBILITE PERSONNES HANDICAPEES

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées, pour toute information sur l'accessibilité, vous pouvez vous adresser à notre référent handicap à l'adresse contact@cer-v.fr afin de voir les modalités d'accès ou éventuellement vous diriger vers une structure spécialisée.